

Je suis mineur et j'ai fait une Complicité de vol .

Par eli675, le 17/02/2014 à 03:18

Bonjour,

Il y a 2 ans (en 2012) j'avais 16 ans (jen est 18 cet année mais pas encore) donc je suis entrée dans une maison avec des amis ou ont voulaient faire une sorte de skouat, sauf que la croyant abandonner d'autres amis sont venue et ont tous casser, 6 mois plus tard j'ai était convoqué par la gendarmerie pour racconter ce qui c'était passer le probleme c'est que j'était pas tres intelligent ni rationel a l'époque et donc j'ai fait une complicité de vol sans m'en rendre bien compte (j'ai amenée un amis en scooter qui a pris des trucs puis je l'ai ramener cher lui.) je l'ai dit a la gendarmerie et ils m'ont dit que je risqué de passer devant un juge. Je voudrais savoir ce que je risque. Mon casier est vierge je n'est aucun diplôme et je suis a la recherche d'un travail ou du moin d'un apprentissage je m'inquiette pour mon avenir. je m'en veut d'avoir fait cette connerie et j'ai maintenant peur tous les soirs. j'ai perdu mon sommeil, je ne dors plus... alors si quelqun pourrais m'éclaircir sur le sujet... Merci, cordialement